

Canada  
Province de Québec  
District de Montcalm.

Municipalité du Village de Labelle.

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné par Paul St. Jacques, secrétaire-Trésorier de la dite Municipalité que mercredi le quatorzième jour du mois de Janvier mil neuf cent vingt-cinq, de dix heures du matin à midi, il sera procédé à la mise en nomination de trois candidats pour la charge de trois conseillers pour le conseil Municipal de la dite Municipalité en remplacement de Messieurs Alphonse Saindon, Wilfrid Machabée, Joseph Gingras, conseillers sortant de charge;-----  
Que lundi le dix-neuvième jour du mois de Janvier mil neuf cent vingt-cinq, de huit heures du matin à six heures du soir, en la salle du dit conseil, le bureau de votation sera ouvert pour la réception des votes des électeurs, si la votation est nécessaire;-----  
Que M. Arthur Forget est nommé secrétaire pour ladite élection en conformité des prévisions du Nouveau Code Municipal de la province de Québec.

Donné à Labelle ce troisième jour du mois de Janvier mil neuf cent vingt-cinq.

Original.

*Paul St. Jacques*  
*Sec. Trés.*  
*Président d'élection*

Province de Québec,  
District de Montcalm.

m,

Municipalité du Village de Labelle

AVIS PUBLIC EST, par les présentes donné par Paul St. Jacques, Secrétaire-Trésorier de la dite Municipalité que mercredi le quatorzième jour du mois de Janvier mil neuf cent vingt-cinq, de dix heures du matin à midi, il sera procédé à la mise en nomination d'un candidat pour la charge de Maire pour la dite Municipalité en remplacement de Monsieur Paul Emile Forget, maire sortant de charge;-----  
Que lundi le dix-neuvième jour du mois de Janvier mil neuf cent vingt-cinq, de huit heures du matin à six heures du soir, en la salle du dit Conseil, le bureau de votation sera ouvert pour la réception des votes des électeurs, si la votation est nécessaire;-----  
Que M. Arthur Forget est nommé secrétaire pour la dite élection en conformité des prévisions du Nouveau Code Municipal de la Province de Québec.

Donné à Labelle ce troisième jour du mois de Janvier mil neuf cent vingt-cinq.

Canada  
Province de Québec.  
District de Montcalm.

Municipalité du Village de Labelle.

Je soussigné Paul St.Jacques, Président de la dite élection, certifie sous mon serment d'office spécial que j'ai publié les avis public ci-haut écrit en en affichant une vraie copie à chacun des endroits suivants, savoir: une vraie copie sur la façade de l'Eglise paroissiale de Labelle et une vraie copie sur la façade de la salle du Conseil, samedi le troisième jour du mois de Janvier mil neuf cent vingt-cinq et en en faisant la lecture à haute et intelligible voix à la porte de la dite Eglise à l'issue du service divin, le quatrième jour du même mois, étant le dimanche suivant immédiatement le jour où cet avis a été affiché comme susdit.

En foi de quoi, ce je donne ce certificat, ce cinquième jour du mois de Janvier mil neuf cent vingt-cinq.

*Paul St Jacques  
Sec. Pres  
Président d'élection*

Canada  
Province de Québec. Municipalité du Village de Labelle  
District de Montcalm

*Une assemblée des électeurs  
du Village de Labelle mercredi le qua-  
torzième jour du mois de Janvier mil neuf*

donné à cette fin par Paul St Jacques  
sec. Trés. President d'office de l'élection  
du 3 Janvier 1925 dûment publie en la  
dite Municipalité tel qu'il appert au  
certificat de cet avis ensemble annexé  
au présent procès verbal de cette assemblée  
et demeurant aux archives du dit Conseil  
sous la présidence de M. P. St Jacques.  
sec. Trés. President d'office de l'élection  
municipale de Janvier 1925.

Advenant l'heure de dix heures du ma-  
tin le President de l'élection lit l'avis don-  
né pour la présente élection. déclare l'assemblée  
ouverte et requiert Messieurs les électeurs  
présents de proposer les personnes qu'ils  
veulent choisir comme Maire et conseillers  
laciaux.

Et les propositions suivantes ont été  
faites :

~~1<sup>e</sup>, sous signé Arthur Alarie  
propose secondé par Joseph Mautel, père  
M. Wilfrid Machabée forgéran,  
du Village de Labelle, soit mis en  
nomination comme candidat pour  
la charge de conseiller municipal  
pour et dans la Municipalité du  
Village de Labelle -~~

~~2<sup>e</sup> Arthur Alarie, propose secondé  
par Joseph Mautel père, que M. Hubert  
St Denis, contremaître des Canadiens  
Pacifique, soit mis en nomination  
comme candidat pour être élu à  
la charge de conseiller municipal pour  
et dans la Municipalité du Village  
de Labelle -~~

~~3<sup>e</sup>, Joseph Mautel père propose secondé~~

par Wilfrid Machabée que M. Louis Jubinville, père, boulanger du Village de Labelle soit nommé nomination comme candidat pour être élu à la charge de maire pour et dans la Municipalité du Village de Labelle -

Proposé par M. Joseph Bissone, secondé par Louis Jubinville fils que M. Joseph Gingras Bourgeois soit nommé conseiller de la Corporation du Village de Labelle -

Proposé par M. Arthur Clarie, secondé par M. Wilfrid Machabée que M. Jean Baptiste Mariner, barbier, soit mis en nomination comme conseiller du Village de Labelle -

Proposé par Frane Valiquette, secondé par Armand Tremblay que M. Alphonse Simard Bourgeois, soit nommé conseiller de la Municipalité du village de Labelle -

Proposé par William Lake, secondé par Joseph Paradis que M. Paul Emile Forget, marchand, soit nommé maire de la Municipalité du Village de Labelle -

Proposé par Joseph Paradis, secondé par William Lake que M. Charles Martin, père, soit nommé conseiller de la Corporation du Village de Labelle -

Proposé par M. Arthur Clarie, secondé par Charles Martin, fils, que M. Henri Adam, forgeron, soit mis en nomination comme conseiller municipal du Village de Labelle -

Proposé par M. Josephot Bisson, secondé par Charles Martel, fils que M. Alfred Martel, cultivateur soit mis en nomination comme conseiller du village de Labelle Canton poly.

Deux autres propositions ont été lues par le President pour la mise en nomination comme conseillers (pour) de Messieurs Jean Bptst Mariniere et Hubert St. Denis qui l'étoient déjà par des propositions précédentes.

Advenant l'heure de midi, et le délai étant expiré pour la mise en nomination comme il y a un plus grande nombre de candidats pour les charges à remplir, comme maire et conseillers, j'ordonne comme president de l'élection, que la rotation ait lieu lundi, le 19 Janvier 1925 de 8 hrs du matin à 6 hrs du soir, et que les électeurs soient appeler à donner leurs votes pour les candidats suivants:

Pour la charge de maire : M. M. P.E. Forget et Ls Tribunille père.

Messieurs H. Adam, Jos. Gingras, H. Mac hadie, JB. Mariniere, Ch. Martin père, Alfred Martel, Alp. Soudan, Hubert St. Denis, pour la charge de conseillers.

Arthur Forget  
Secrétaire d'élection

Paul St Jacques  
Sec. Pres  
President fidèle

Zome des membres du Conseil Mu-  
nicipal du Village de Labelle  
pour l'annee 1925.

Maire : Monsieur Paul Emile Forget.  
Conseillers : Messieurs Arthur Alarie  
John Vallee, Ubald Mariner,  
Hubert St. Denis, Charles  
Martin, Jean, Hilfred Ma-  
chabee.

Paul St. Jacques  
Sec.-Prés

Canada  
Province de Quebec Municipalite du Village de Labelle  
District de Montcalm.

Je soussigne Paul Emile Forget, me-  
chant, du Village de Labelle, ayant ete d'ument  
elu a la charge de Maire pour la dite  
Municipalite, jure solennellement que  
je remplirai les devoirs de ma charge  
au meilleur de ma connaissance et de  
mon jugement.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assementti devant moi {  
a Labelle ce 26 Janvier 1925 {  
Paul St Jacques {  
Sec. Prés. } Maire

Canada

Province de Québec Municipalité du Village de  
District de Montcalm Labelle.

Je soussigne Charles Martin  
peine Bourgeois du Village de Labelle  
ayant été dûment élu à la charge  
de conseiller pour la dite Municipalité, jure solennellement que je  
remplirai les devoirs de ma charge  
au meilleur de ma connaissance et  
jugement.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi

à Labelle ce vingt et un Janvier mil neuf cent vingt-cinq

Paul M. Jacques  
Sec. Trés.

Charles Martin

Canada

Province de Québec Municipalité du Village de Labelle  
District de Montcalm.

Je soussigne Hilfrid Machabée,  
forgeron, du Village de Labelle, ayant  
été dûment élu à la charge de con-  
seiller pour la dite Municipalité, jure  
solennellement que je remplirai les  
devoirs de ma charge au meilleur de  
ma connaissance et de mon jugement.  
Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi

à Labelle ce 26 Janvier 1925

Paul M. Jacques  
Sec. Trés.

Hilfrid Machabée

Canada  
 Province de Québec  
 District de Montcalm  
 Municipalité du Village de Labelle

Je soussigne Hubert St.  
 Denis contremaitre, du Village de  
 Labelle, ayant été dûment élu  
 conseiller pour la Municipalité  
 du Village de Labelle, jure so-  
 lennellement que je remplirai  
 les devoirs de ma charge au  
 meilleur de ma connaissance  
 et jugement.

ainsi que Dieu me soit en aide,  
 assument devant { H St Denis  
 Moi à Labelle }  
 ce vingt-deux  
 Janvier 1925.

Paul St. Jacques  
Sec-Trié.

Canada

Province de Québec. Municipalité du Village de Labelle  
District de Montcalm.

A une session spéciale du Conseil Municipal du Village de Labelle, tenue à la salle ordinaire des séances lundi le 26 Janvier 1925 à 8 $\frac{1}{4}$  heure du soir conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents : Monseigneur P. E. Forget Maire et Messieurs les conseillers Charles Martin, John Vallée, Hilfrid Machabée, Ubald Marquis, Arthur Alarie formant quorum du dit Conseil sous la présidence de M. le Maire. Le conseiller Hubert St. Denis est absent quoiqu' ayant reçu avis de cette convocation. Il a été isolé et statué et ce conseil statué et ordonne par résolution comme suit :

Il est proposé par le conseiller Hilfrid Machabée secondé par Arthur Alarie, John Vallée que le Sec. Trés. soit autorisé d'inviter la Cie du Paquebot Canadien que le Conseil s'en tient toujours à son avis au sujet du contrat du service d'eau et qu'il serait heureux de discuter la question avec un représentant de la Compagnie à sa réunion générale de lundi prochain le 2 Février 1925.

Adopté.

Il est proposé par le conseiller Hilfrid Machabée secondé par " John Vallée que les billets promissoires aux montants de \$ 4029.65, \$ 1200.00 et \$ 600.00 en faveur de la Banque Provinciale du Canada soient renouvelés pour quatre mois

mois et que M<sup>le</sup> le Maire et le Sec.-Trés.  
soient autorisés à les signer pour  
et au nom du Conseil.

Adoptée.

' Avis de motion est donné par le  
conseiller John Vallée qui à la séance  
générale du conseil le 2 Février prochain,  
il proposera un règlement le N° 50 pour  
emprunter par débentures la somme de  
\$30000 qui devra être remboursée par  
annuités pendant quarante ans.

Il est proposé par le conseiller Charles  
Martin seconde par le " " Arthur  
Alarie que la séance soit levée.

Adoptée.

*Paul St Jacques*      *M. E. Forget*  
*Sec. Trés.*              *Maire*

Canada

Province de Québec  
District de Montcalm

Municipalité du Village de Labelle

À une session générale du Conseil  
Municipal du Village de Labelle tenue à la  
salle ordinaire des séances lundi le deuxième  
jour de Février 1925, à 8 heures du soir, con-  
formément aux dispositions du Code Municipal  
de la Province de Québec, à laquelle session  
sont présents : M. P. E. Forget, Maire et Messieurs  
les conseillers John Vallée, Charles Martin, Arthur  
Alarie, Wilfrid Machabé, Hubert St. Denis,  
Wald Maximier, formant la totalité des  
membres du dit Conseil sous la présidence  
de M. le Maire.

Il a été ordonné et statué et ce Conseil

statue et ordonne par résolution comme suit :

I'est proposé par Arthur Alarie secondé par Stilfrid Machabéi que les minutes des séances en date du 1<sup>er</sup>, 15 Décembre 1924 et du 26 Janvier 1925 soient acceptées et signées  
Adopté.

I'est proposé par Arthur Alarie secondé par Hubert St. Denis que M le Conseiller John Vallée soit nommé Pro-Maire du dit Conseil pour l'année 1925.  
Adopté.

I'est proposé par John Vallée secondé par Arthur Alarie qu'en réponse à l'entrevue que le Conseil a eue avec M Charron au sujet du contrat du service d'eau et qu'après des calculs faits par le Conseil au sujet de la quantité d'eau dépensée par le nombre d'ingrédients alimentés ici à Labelle, par le Buckroom le pitre et la station, que le Sec-Tres. soit chargé d'en faire à M. O. M. Lavoie que le Conseil tient avoir une entrevue avec lui ici à Labelle, s'il est possible pour lui ou pour une délégation à laquelle il pourra dire le jour qu'il fera la réunion, afin de discuter de nouveau la question, ou que le Conseil a de nouvelles considérations à lui soumettre et de lui dire que le Conseil est prêt à laisser l'eau à compagnie jusqu'au jour où il y aura entente ou non entre les parties.  
Adopté.

I'est proposé par Stilfrid Machabéi secondé par Charles Martin que l'usage de la pipe durant les séances du Conseil soit prohibé à l'avenir aux membres du dit Conseil et au public.

Il est proposé en amendement secondé par Arthur Alarie secondé par Hubert St. Denis que l'usage de la pipe soit permis durant les séances du conseil.

La motion en amendement étant mise aux voix ont voté pour : Arthur Alarie, Hubert St. Denis. La motion principale étant mise aux voix ont voté pour : Hilfrid Machabée, Charles Martin, John Vallée, Ubald Marinier.

Le vote étant de quatre voix pour la motion principale et de deux voix pour la motion en amendement, la motion principale est adoptée.

Il est proposé par Hubert, Arthur Alarie secondé par Hubert St. Denis que la séance soit levée pendant dix minutes.

Il est proposé en amendement par Hilfrid Machabée secondé par John Vallée que la séance se continue.

La motion en amendement étant mise aux voix ont voté pour : Hilfrid Machabée, John Vallée, Charles Martin, Ubald Marinier.

La motion principale étant mise aux voix a voté pour : Mr Hubert St. Denis.

Le vote étant de quatre voix pour la motion en amendement et d'une voix pour la motion en ~~opposition~~, la motion ~~en opposition~~ est adoptée.

Il est proposé par Messieurs les conseillers Hilfrid Machabée et John Vallée secondé par Messieurs les conseillers Ubald Marinier et Charles Martin que le règlement n° 50 pour autoriser le Conseil Municipal de Labelle à emprunter sur débentures la somme de vingt-mille piastres afin de consolider la dette flottante de la dite Municipalité.

avec intérêt au taux de cinq et demi pour cent par an avec fonds d'amortissement et payable au porteur d'icielles dans quarante ans et après la date de leur émission, l'intérêt payable semi-annuellement et à être prélevé sur les biens imposables de la dite Municipalité soit accepté par le Conseil pour être suivi selon sa forme et tenue.

Il est proposé par le conseiller Arthur Alarie que le dit règlement N° 50 passe aux fins ci-dessus mentionnées soit rejeté.

La motion en amendement n'étant pas secondée, la motion principale est adoptée.

Il est proposé par Wilfrid Machabé secondé par Charles Martin que M. le Maire et le Sec. Trés. soient autorisés à signer pour et au nom du conseil Municipal du Village de Lachelle un billet promissoire au montant de trois mille piastres à trois mille six cents piastres selon le montant prêté, avec intérêt au taux de six pour cent par an à compter de la date du prêt, payable à demande et à l'ordre de M. Charles Proulx, Piètre-lure, St. Jovite.

Adopté.

Il est proposé par Arthur Alarie secondé par Paul Marinier que les comptes suivants soient acceptés et payés:

Joseph Demers.

\$ 7.00

Wilfrid Machabé.

\$ 15.45

James Robertson.

\$ 56.82

Adopté.

Il est proposé par Wilfrid Machabé secondé par Hubert St. Denis que M. le

Mairie et le Sec. Trés. soient autorisés à signer pour et au nom du Conseil un contrat avec M. Joseph Paradis aux conditions qu'il sera nécessaire d'établir pour l'éclairage du pont à la lumière électrique, spécialement pour le prix de \$75.<sup>00</sup> par année à compter du jour où l'électricité sera fournie.

Adoptée.

Il est proposé par Wilfrid Machabée secondé par Arthur Alarie que le Sec. Trés. soit chargé d'avertir à la porte de l'Eglise les marchands et les restaurateurs de ne pas vendre de cigarettes aux enfants âgés moins de seize ans et leurs propriétaires de salle de pool de ne pas les laisser jouer au pool.

Adoptée.

Il est proposé par Arthur Alarie que le Sec. Trés. soit autorisé d'avertir la Commission des Liqueurs de Québec d'avoir à faire observer la loi et les règlements à l'Hotel Thomas. Cette motion n'est pas secondée.

Il est proposé par Wilfrid Machabée secondé par John Vallée que le Sec. Trés. soit chargé d'avertir M. D. Thomas d'observer les règlements de la Commission des Liqueurs de Québec dans son hotel.

Adoptée.

Il est proposé par Wilfrid Machabée secondé par Charles Martin que la somme de cinq piastres soit allouée à M. M. Albert Nantel et Napolion Dubé pour leur divorce et les services qu'ils ont rendus au feu chez M. Moïse Minard.

Adoptée.

Il est proposé par Wilfrid Machabée secondé par John Vallée que le Sec. Trés.

soit autorisé d'acheter de la maison à bouillay  
des boyaux à incendie, avec connection et  
mojet suivant l'ordre déjà donné.

Adoptee.

Il est proposé par Wilfrid Machabée  
secondé par Charles Martin que la séance  
soit levée.

Adoptee.

*Paul M. Jacques*  
Sec. Trés.

*M. E. Pigeot*  
Maire

Canada

Province de Québec Municipalité du Village de Labelle  
District de Montcalm.

A une session spéciale du Conseil  
Municipal du Village de Labelle, tenue à la  
salle ordinaire des séances lundi le 9 Février  
1925 à 8 $\frac{1}{4}$  heures du soir, conformément  
aux dispositions du Code Municipal de  
la Province de Québec, à laquelle session  
sont présents : M. John Vallee Pro-Maire et  
Messieurs les conseillers Charles Martin,  
Wilfrid Machabée, Hubert St. Denis, Wild  
Martin, formant quorum du dit conseil  
sous la présidence de M. John Vallee Pro-Maire.  
Le conseiller A. Alarie est absent quoiqu'il  
reçu avis de cette convocation.

Il a été ordonné et statué par résolution comme suit.

Il est proposé par Wilfrid Machabée  
secondé par Hubert St. Denis que le Sec.  
Trés. soit chargé d'avertir M. Guillaume  
Valiquette que son bail ne sera pas renouvelé  
et d'avoir à laisser le logis à l'expiration  
de ce dernier; que le Sec. Trés collecte  
l'eau et le loyer de M. André Valiquette

pour les mois de Décembre, Janvier et Février.

Adoptée.

Il est proposé par Wilfred Machabée secondé par Charles Martin que le compte suivant soit accepté et payé :

L. Richard

\$ 2.50

Adoptée.

Il est proposé par Charles Martin secondé par Wilfred Machabée que la séance soit adjournée à samedi le 14 Février 1925, à 7 ½ heures du soir.

John Vallée adoptée.  
Paul M. Jacques,  
Sec. Trés.

Canada

Province de Québec

Municipalité du Village de Labelle.

District de Montcalm.

A une session spéciale du Conseil Municipal du Village de Labelle comme suite à l'ajournement de la séance du 9 Février 1925 et à l'avis donné aux conseillers absents, tenue à la salle ordinaire des séances samedi le 14 Février 1925, à 7 ½ heures du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents : M. P. E. Forget, maire et Messieurs les conseillers Charles Martin et Hubert St. Denis.

Après une heure d'attente, n'ayant pas le quorum, il est proposé par Charles Martin secondé par Hubert St. Denis soit ajourner à neuf heures.

L'heure de neuf heures étant arrivée et les conseillers Wilfred Machabée, Arthur

Alarie, John Vallee étant présents, le quorum du dit conseil est formé et il est ordonné et statué par résolution comme suit :

Il est proposé par Wilfrid Machabée secondé par Arthur Alarie que M. le maire et le Sec. Trés. soient autorisés à signer pour et au nom du Conseil un billet promissoire au montant de treize cents piastres \$1300 payable à demande et à l'ordre de M. Joseph Clément, de La Conception, pour prêt de pareille somme, avec intérêt au taux de six pour cent par an dès à tous les six mois à compter de la date du prêt.

Adopté.

Il est proposé par Arthur Alarie secondé par Hubert St. Denis que le règlement N° 50 autorisant le Conseil à emprunter la somme de vingt-mille piastres par débentures ne soit pas soumis à l'approbation des électeurs et que le Sec. Trés. ne soit pas tenu de donner les avis publics à cet effet.

Adopté.

Il est proposé par Wilfrid Machabée secondé par John Vallee que le Sec. Trés. soit autorisé à demander à M. J. B. Coddille et à l'avocat Delage tous les renseignements nécessaires au sujet de la tiers-saine vs. Curran Curran vs. James McGibbon.

Adopté.

Il est proposé par Arthur Alarie secondé par Charles Martin que cette séance soit adjournée à lundi le 23 février 1925, à 7<sup>½</sup> heures du soir.

Paul St. Jacques,

Adopté.  
E. Prefet maire

Canada

Province de Quebec. Municipalité du Village de Labelle.  
District de Montreal.

Une session spéciale du Conseil municipal du Village de Labelle, comme suite à l'ajournement de la séance du 14 février 1925 et à l'avis donné au conseiller absent, tenue à la salle ordinaire des séances lundi le 23 février 1925, à 8  $\frac{1}{4}$  heures du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle seuls sont présents : M. P. E. Forget, maire et Messieurs les conseillers Charles Martin, John Vallee. Après une heure d'attente, n'ayant pas le quorum, il est proposé par Charles Martin secondé par John Vallee que la séance soit ajournée à 9 heures.

L'heure de neuf heures étant arrivée et le défaut de quorum, établi constaté la séance est levée.

Paul M. Jacques  
Sec. Trés.

Canada

Province de Quebec Municipalité du Village de Labelle.  
District de Montreal

Une session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle, tenue à la salle ordinaire des séances, lundi le deuxième jour de Mars 1925 à 8  $\frac{1}{4}$  heures du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents : Monsieur P. E. Forget, maire et Monsieur Charles Martin conseiller.

Apres une heure d'attente le defaut de quorum etant constate la seance est levee.

Paul St Jacques  
Sec. Trés.

Canada

Province de Quebec Municipalite du Village de Labelle.  
District de Montcalm.

Une session speciale du Conseil Municipal du Village de Labelle, comme tenue a la salle ordinaire des seances lundi le 9 Mars 1925, a 8 $\frac{1}{4}$  heures du soir, conformement aux dispositions du Code Municipal de la Province de Quebec, a laquelle session sont presents Monsieur P. E. Forget, maire et Messieurs les conseillers Charles Martin, Ubald Mariniere. Apres Les conseillers John Vallee, Hubert St. Denis, Hélard Machabé, Arthur Alarie sont absents quoiqui ayant reçu avis de cette convocation.

Apres une heure d'attente, le defaut de quorum etant constate, il est propose par Charles Martin seconde par Ubald Mariniere que cette seance soit et demeure ajournee a lundi le 16 mars prochain a 7 $\frac{1}{2}$  heures du soir.

Etaient aussi presents a l'aspiration de 8 $\frac{1}{2}$  heures Messieurs Dr A. O. Dufrane, Joseph Gingras, Euclide Labelle, Ludge Mayo, Charles Martin, Jérôme Valiquette, J. B. Cidillotte, Omer Gauthier, Josephat Bisson, Augustin Gingras, Lucien Richard, Thomas Labante, Hélard Grivous, Gonzague Mariniere.

Paul St Jacques  
Sec. Trés.

Canada

Province de Québec

Municipalité du Village de Labelle.

A une session spéciale du Conseil Municipal du Village de Labelle comme suite à l'ajournement de la séance du 9 Mars 1925 et à l'avis donné aux conseillers absents, tenue à la salle ordinaire des séances lundi le 16 Mars 1925 à 7 $\frac{1}{2}$  heures du soir conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents M. P. E. Forget Maire et M. M. les conseillers Charles Martin, John Vallée, Wilfrid Machabé, Arthur Alarie, Hubert St Denis (formant la) Ubald Marinier formant la totalité des membres du dit conseil, sous la présidence de M. le Maire.

Il a été ordonné et statué et ce conseil statué et ordonné par résolution comme suit.

Il est proposé par Wilfrid Machabé secondé par Ubald Marinier que le Sec-Tres soit autorisé de demander à M. A. Delage avocat, une réponse à la lettre qu'il lui a écrite pour avoir des explications au sujet de la séance suivante : Re "McGibbon - Curran".

Adopté.

Il est proposé par Wilfrid Machabé secondé par Arthur Alarie que le Sec-Tres soit autorisé d'écrire à la compagnie du Pacifique Canadien et de lui dire que si elle trouve que la proposition que le Conseil lui a faite de lui fournir l'eau au prix de mille piastres par année, le conseil

lui suggère l'installation d'un mitteur pour lui fournir l'eau au prix de .15 cents du 1000 gallons, le service pour la station et le bankroom étant à part et à un taux spécial;

de lui dire aussi que le conseil avait bien compris de lui laisser l'eau au prix de \$1000. par année à compter du 1<sup>er</sup> Janvier dernier avec le droit de lui demander d'avance le paiement du service des six mois courants, ~~si le contrat ne venait pas suivant les avis qui lui ont été données~~ si cet effet, si le contrat n'était pas conclu entre les parties.

Adoptée.

Il est proposé par Arthur Alarie secondé par Hubert St. Denis que le Sec. Trés soit chargé de répondre à M. P. Lortie que le conseil, après avoir pris sa lettre au sujet de la contribution demandée de \$2200. demandée au conseil pour la construction de la Route Montréal-Mont-Laurier, est tant en son nom personnel qu'en nom de la population de Labelle en faveur de cette route mais que dans le moment il n'est pas en mesure de payer le montant demandé, attendu que d'autres travaux très urgents et dispendieux devraient être exécutés avant aujourd'hui suivant la promesse qui en a été faite, tels que les abords du pont et que ces travaux devront être exécutés dans le plus bref délai vu l'état dangereux dans lequel ils se trouvent.

Adoptée.

Il est proposé par Arthur Alarie secondé par Charles Martin que le Sec. Trés

soit chargé de demander à M. Pierre Lortie de bien vouloir faire obtenir pour le Village de Labelle la somme de cinq cents piastres pour chacune des cotes suivantes: Mandeville (qui conduit à la station nouvelle), Menard, Brassard, Church Lowell et François, de plus sans oublier de mentionner les abouts du pont.

Adopté.

Il est proposé par John Vallée secondé par Ubald Marinier que le Sec.-Tres. soit chargé de répondre à M. J. C. Langlois, avocat légal de l'ancienne Division du Comté Labelle que le Conseil ne reconnaît pas devant à ce dernier le montant de \$140.<sup>00</sup> qu'il réclame pour la pension de l'atiéne Cloutier.

Adopté.

Il est proposé par Arthur Alarie secondé par Wilfrid Mackabéï que le Sec.-Tres. fasse une nouvelle demande auprès du Département des Pêcheries pour obtenir le nombre de truites demandées l'année dernière pour les lacs mentionnés dans la résolution.

Adopté.

Il est proposé par Wilfrid Mackabéï secondé par Ubald Marinier que M. Olivier Racicot soit nommé auditeur des comptes du Sec.-Tres pour l'année 1924 et 25.

Adopté.

Il est proposé par Arthur Alarie secondé par Wilfrid Mackabéï que les officiers ci-dessous soient nommés suivant la loi:

Evaluateurs

Joseph Rantel

Louis Valiquette

Joseph Paradis.

Inspecteur agraire : Omer Gauthier.

Inspecteur de Voies : Wilfrid Giroux.

Gardien d'enclos: Joseph Côté.

Inspecteur de trottois : Gonzague Marnier.  
Adoptée.

Il est proposé par Arthur Alarie secondé  
par Hubert St. Denis que M. le Maire  
et le Sec. Trés. soient autorisés à signer  
pour et au nom du Conseil des billets aux  
montants nécessaires pour rembourser les  
emprunts de la Banque Provinciale et de  
M. J.A. Gratton au taux de 6% par an à com-  
pter de la date du prêt.

Adoptée.

Il est proposé par Wilfrid Machabée secondé  
par John Vallee que le Sec. Trés. de soit chargé  
de demander aux hoteliers de bien vouloir  
ne pas vendre de bière à dame M. Quimet.

Adoptée.

Il est proposé par Arthur Alarie secondé  
par Charles Martin que les comptes sui-  
vants soient acceptés et payés:

Gonzague Marnier	\$ 5.13
Thomas Leguin	\$ 1.63
Rene Belanger	\$ 1.63
George Forget	\$ 1.63
Lucien Richard	\$ 1.63
Lucien St. Pierre	\$ - .63
Guillaume Valiquette	\$ 3.50
Charles Fugere	\$ 1.00
Louis Valiquette	\$ 4.00
P.E. Forget	\$ 215.52
Louis Valiquette payable par J. McSibson	\$ 1.00

Adoptée.

Il est proposé par Wald Marnier secondé  
par John Vallee que la séance soit levée. <sup>Adoptée.</sup>

Paul St Jacques P.E. Forget

Canada

Province de Québec Municipalité du Village de Labelle  
District de Montcalm.

Je soussigne Omer Gauthier  
ayant été nommé inspecteur  
agricole pour et dans la Municipalité  
du Village de Labelle jure que je rem-  
plirai bien et fidèlement les devoirs  
de ma charge au meilleur de mon jugement  
et capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Assermenté devant moi

à Labelle ce deux { O Gauthier  
avril 1925.  
Paul M. Jacques  
Sec. Trés.

Canada

Province de Québec Municipalité du Village de  
District de Montcalm Labelle

À une session générale du Con-  
seil Municipal du Village de Labelle,  
tenue à la salle ordinaire des sances  
lundi le 6 avril 1925 à 7½ heures de  
soir, conformément aux dispositions du  
Code Municipal de la Province de  
Québec, à laquelle session sont présents  
M. P. E. Forget Maire et messieurs les  
conseillers John Vallée Charles Martin  
Arthur Alarie Hubert St. Denis  
Hilford Machabé Ubald Marinier  
formant la totalité des membres du  
dit Conseil sous la présidence de M.  
le Maire.

Il a été ordonné et statué et au Conseil  
statué et ordonné par résolution comme su-

Il est proposé par St Alfrid Machabé et secondé par Charles Martin que les minutes des séances en date du 2, 9 et 14 Février et du 16 Mars 1925 soient acceptées et signées.

Adoptée.

Il est proposé par St Alfrid Machabé et secondé par Arthur Alarie que M. le Maire et le gardien de l'aqueduc soient chargés d'avertir M. A. Gratton de couper le tuyau qui conduit l'eau à la tank près de la ligne de leur terrain et de bloquer l'entrée en débous de cette la tank.

Adoptée.

Il est proposé par Hubert St. Denis secondé par John Vallee que la demande de M. Antoine Laroque pour licence de la vente de la bière et du vin dans le village de Labelle que celles de M. Et. Jean Baptiste Marinier pour table de pool et de M. St Alfrid Machabé pour restaurant lui soient accordées pour l'année 1925-26 et que celles faites par M. Joseph Côté pour table de pool et restaurant lui soient accordées à condition qu'il fasse d'ici au 1<sup>er</sup> Mai prochain les montants requis par règlement en vigueur dans cette Municipalité pour telles licences.

Adoptée.

Il est proposé par Arthur Alarie secondé par Wm. Marinier que M. M. Charles Martin et John Vallee soient autorisés de visiter le réel qui supporte actuellement les boyaus à incendie, de le faire reparer si c'est possible et de faire construire une cabane de 10' x 10' sur le terrain de la Corporation pour y mettre les boyaus à incendie.

Il est proposé par Hubert St. Denis  
secondé par Wmld Maximie que le secr.  
Trés. soit chargé de dire à l'Honorable  
Ministre de la Voie que le Conseil est  
prié à payer \$ 400.00 par mile pour la  
construction de la Route Montreal-Mont  
Laurier.

Adopté.

Il est proposé par John Vallee secondé  
par Charles Martin que la demande de  
M. R. L. Villeneuve pour le service déclaré  
dans le Village de Labelle soit prise en  
considération à la prochaine séance du  
Conseil et que le secr. Trés. soit chargé de  
demander à M. Villeneuve de venir donner  
à cette séance les explications dont le Conseil  
pourra avoir besoin à ce sujet.

Adopté.

Il est proposé par Charles Martin secondé  
par Wilfrid Machabé que les comptes sui-  
vants soient acceptés et payés:

Alphonse Sauviat	\$ 4.00
Philias Longpre (payable par le contribuable)	\$ 1.00
Gonzague Maximie	\$ 1.50
Jérôme Valiquette (par labour & Frères)	\$ 1.50
" " (payable par Tousignant)	\$ 10.75
" " (payable par Labour & Frères)	\$ 10.25

Adopté.

Il est proposé par Wilfrid Machabé  
secondé par Hubert St. Denis que les taxes  
dues actuellement portent intérêt au taux de  
7% par an avec effet rétroactif à compter  
de l'expiration des vingt jours accordés  
pour le paiement des dites taxes, ainsi  
que pour les arriérages des années précédentes  
et toutes les autres taxes spéciales

Adopté.

Il est proposé par Hubert St. Denis  
secondé par John Vallee.

- 1- Que le nom de Georges Forget soit inscrit au 3<sup>e</sup> d'ordre 157 au lieu et place de D. Thomas comme propriétaire;
- 2- Que le nom de Medard Bourgeois soit inscrit au 3<sup>e</sup> d'ordre 101 au lieu et place de J. McSibbs comme propriétaire;
- 3- Que le nom de J.E. Morinville soit inscrit au 3<sup>e</sup> d'ordre 175 au lieu et place de James McGibbon comme propriétaire;
- 4- Que le nom de P.E. Forget soit inscrit au 3<sup>e</sup> d'ordre 181 au lieu et place de J. McSibbs comme propriétaire.
- 5- Que le nom d' Horace Seguin soit adopté.  
inscrit au 3<sup>e</sup> d'ordre 40 au lieu et place de Thomas Seguin comme propriétaire;
- 6- Que les nom de P.E. Forget soit inscrit au 3<sup>e</sup> d'ordre 79 au lieu et place de Jos. Bourne comme propriétaire.

Adopté.

Il est proposé par Hilfrid Machabée  
secondé par Charles Martin que M. Joseph  
Paradis soit assurément comme constable  
pour maintenir l'ordre dans le Village,  
qu'une revolver, un baton et une paire  
de menottes soient achetés pour lui être  
confiés et être employés au cas de besoin  
à la charge par lui de les remettre au  
conseil

Adopté.

Il est proposé par John Vallee seconde  
par Hilfrid Machabée secondé  
que cette séance soit adjournée à mardi le  
14 avril 1925 à 7 1/2 heures du soir.

Adopté.

Paul St Jacques, P.-G. Forget

Canada

Province de Québec Municipalité du Village de Labelle  
District de Montcalm.

Je Wilfrid Giroux journalier, à  
Village de Labelle, ayant été dernièrement  
nommé inspecteur de Voies pour et dans  
la dite Municipalité, jure solennellement  
que je remplirai les devoirs de ma charge  
au meilleur de ma connaissance et ju-  
gement.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Assuramente devant moi : { Wilfrid Giroux  
à Labelle ce 29 avril 1925  
Paul M. Jacques  
Notaire

Canada

Province de Québec Municipalité du Village de Labelle  
District de Montcalm.

Une session spéciale du Conseil  
Municipal du Village de Labelle tenue à la  
salle ordinaire des séances mardi le vingt  
et un avril 1925 à 7½ heures du soir, con-  
formément aux dispositions du Code Munici-  
pal de la Province de Québec, à laquelle  
séssion sont présents M. M. John Vallée,  
Charles Martin, Wilfrid Machabie, con-  
seillers de la dite Municipalité.

Après une heure d'attente, le défaut de  
quorum étant constaté, il est proposé  
par M. Wilfrid Machabie secondé par M.  
Charles Martin que cette séance soit adjournée  
à samedi le 25 avril 1925 à 7½ heures  
du soir.

Paul M. Jacques  
Notaire

Canada

Province de Québec

District de Montcalm.

Municipalité du Village de Labelle

A une session spéciale du Conseil Municipal du Village de Labelle, comme suite à l'ajournement de la séance du 21 avril et à l'avis donné aux conseillers absents, tenue à la salle ordinaire des séances, samedi le 25 avril 1925, à 7 $\frac{1}{2}$  heures du soir conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents : M. P. E. Forget, Maire et M. les conseillers John Vallée, Arthur Alarie, Charles Martin, Wilfrid Machabée, Hubert St Denis, Ubald Maximin formant la totalité des membres du dit Conseil sous la présidence de M. le Maire.

Il a été ordonné et statué et ce conseil statué et ordonné par résolution comme suit :

Il est proposé par Arthur Alarie seconde par M. Wilfrid Machabée que M. le Maire et le Sec. Trés. soient autorisés à signer pour et au nom du Conseil des billets promissaires payables à l'ordre de M. M. Simeon et Thomas Labante, ainsi qu'à l'ordre de toute personne qui n'a connaissance du montant nécessaire pour rembourser les billets de la Banque Provinciale et de M. J. A. Gratton avec intérêt au taux de six pour cent par an à compter de la date du prêt.

Adopté.

Il est proposé par M. Arthur Alarie seconde par M. Wilfrid Machabée que le Sec. Trés. soit autorisé de collecter de

de M. Joseph Saindan sa licence de colporteur à partir du 1<sup>er</sup> Novembre 1924 au 1<sup>er</sup> Mai 1925; c'est à dire la somme de \$ 12.50  
Adopté.

Il est proposé par M. Arthur Alarie secondé par Hubert St. Denis que le Sec. Trés. soit autorisé de payer à M. A. Delage avocat, la somme de \$ 25.00 pour quatre mois de la salle loyer de la salle à partir de Février à Juin 1921 et que les comptes suivants soient acceptés et payés:

Jérôme Valiquette et H. Arbeau	\$ 6.00
James Robertson	\$ 1.64

Adopté.

Il est proposé par M. Arthur Alarie secondé par M. Hilfrid Machabé que le prix pour le service d'eau à la station du Pacifique Canadien soit le même que celui d'un hotel, celui de l'agent, logis du chef de gare soit celui d'une maison privée et que le service d'eau au "lunkroom" soit fixé au même tarif que celui d'une maison de pension.

Adopté.

Il est proposé par M. Charles Martin secondé par M. John Vallée que le Sec. Trés. soit chargé de convoquer les propriétaires de biens-fonds à une assemblée publique qui sera tenue dimanche le 3 Mai 1925, après la grande messe, dans la salle du Conseil, à laquelle ils seront priés de donner leur opinion au sujet de la contribution de \$ 2200.00 demandée au Conseil de cette Municipalité pour la construction de la Route Montréal-Mont-Laurier.  
Adopté.

Il est proposé par M. Charles Martin  
seconde par M. Ubald Marinier que il soit  
porté au Passif du Bilan de la Corpora-  
tion du Village de Labelle \$ 6966.67  
pour la dette au Crédit Foncier au lieu de  
\$ 20.764.00 tel qui inscrit par M. O. Racicot  
dans la révision des comptes du Sec. Trés.  
et qu'il soit porté au Passif du Bilan  
de l'aqueduc \$ 3333.33 pour la dette du  
Crédit Foncier au lieu de \$ 7315.00

Adopté.

Il est proposé par M. Arthur Alarie  
seconde par M. Hubert St. Denis que la révi-  
sion des comptes du Sec. Trés. pour la Corpo-  
ration du Village de Labelle et celle pour  
l'aqueduc tel que faites par M. Olivier Rac-  
icot soient acceptées avec les modifications  
mentionnées dans la résolution de M. Martin.

Adopté.

Il est proposé par M. Stilfid Machabie  
seconde par M. Ubald Marinier que la séance  
soit levée.

Adopté.

Paul St Jacques  
Sec. Trés.

M. Dreyer  
Maire

Canada  
Province de Québec.  
District de Montcalm.  
Municipalité du Village de Labelle.

Je Joseph Nantel, père, journalier du Village de Labelle, ayant été dûment nommé estimateur pour et dans la dite Municipalité par son Conseil le six ~~Mars~~ mil neuf cent vingt-cinq, jure solennellement que je remplirai les devoirs de ma charge au meilleur de ma connaissance, jugement et capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant Moi  
à Labelle, ce dix Avril  
mil neuf cent vingt-cinq.

*Paul St Jacques  
Sec. Trés.*

{ *Joseph Nantel*

Canada  
Province de Québec.  
District de Montcalm.  
Municipalité du Village de Labelle.

Je Joseph Paradis, menuisier, résidant dans le Village de Labelle, ayant été dûment nommé conseiller pour et dans le Village de Labelle par le Conseil de la dite Municipalité le six Avril mil neuve cent vingt-cinq, jure solennellement que je remplirai les devoirs de ma charge au meilleur de ma connaissance, jugement et capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant Moi  
à Labelle ce huitième  
jour du mois de Avril  
mil neuf cent vingt-cinq.

*Paul St Jacques  
Notaire.*

{ *Joseph Paradis*

Canada

Province de Québec      Municipalité du Village de Labelle  
District de Montcalm.

D'une session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle, tenue à la salle ordinaire des séances, lundi le 4 mai 1925, à 7 $\frac{1}{2}$  heures du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle seuls sont présents : M. P. E. Forget, maire et M. M. les conseillers John Vallée, Arthur Alarie, Charles Martin, Hubert St-Denis, Wilfred Machabé, Ubald Manière, formant la totalité des membres du dit Conseil sous la présidence de M. le maire. Il a été ordonné et statué et ce Conseil statué et ordonné par résolution comme suit : —

Il est proposé par M. Arthur Alarie secondé par M. John Vallée que les minutes des séances en date du 6 et 25 avril 1925 soient acceptées et signées

Adoptée

Il est proposé par M. Wilfred Machabé secondé par M. Ubald Manière que le Sec. Trés. soit chargé de demander au ministre des affaires Municipales de quelle manière doit être entrées aux Bilans de la Corporation et de l'enquêter les deux emprunts du Crédit Foncier et qu'il soit chargé de lui expliquer l'état financier de la Municipalité.

Adoptée

Il est proposé par M. Ubald Manière secondé par M. John Vallée que le service d'eau à la compagnie du Pacifique

Canadien soit le suivant:

Pour la station (y compris le logis privé) \$35.00; les deux cabinets inodores \$10.00 cabinet inodore et bain du logis privé \$3.00 et bunkroom \$15.00 et qu'après avoir considéré la question, que il soit proposé à la dite compagnie la somme de \$800.00 pour le service d'eau en général et que le conseil est prié d'approuver un contrat à cet effet pour cinq ans ou dix ans.

Il est proposé en amendement par M. Arthur Alarie que le taux pour les cabinets-inodores de la station soit de \$8.00 par année chacune.

La motion en amendement n'étant pas secondée, la motion principale est adoptée.

Il est proposé par M. Wilfrid Machabé appuyé par M. Ubald Marion et résolu :

1. Que cette Corporation prie le ministre de la Voie de cette Province de constater en gravier un chemin à travers cette municipalité pour relier la Cité de Montréal au Village de Mont-Laurier;

2. Que cette Corporation soit tenue de payer au ministre de la Voie de cette province, après l'exécution des travaux demandés par la présente résolution la somme de deux mille deux cents piéces (\$2200.00), à titre de contribution aux dits travaux, à condition que l'entretien de cette Route dans les limites de cette Municipalité soit à l'avenir aux soins et à la charge du

Gouvernement de cette Province.

Adoptée.

Il est proposé par M. Charles Martin  
secondé par M. Arthur Alarie que les  
comptes suivants soient acceptés et payés:  
Jerome Valiquette (payable par Riondon) \$ 1.70  
John Vallee \$ 9.00  
Wilfrid Machabée \$ 9.10

Adoptée.

Il est proposé par M. Arthur Alarie  
secondé par M. Hubert St. Denis que M. Charles  
Martin soit chargé d'aller visiter l'immeuble sis  
à vis la propriété de M. Francoeur et de s'entendre  
avec lui pour faire une entrée convenable.

Il est proposé en amendement par M.  
Wilfrid Machabée secondé par M. Ubald Mar-  
nier que M. Charles Martin et John Vallee  
soient chargés d'aller visiter ensemble l'im-  
meuble de M. Francoeur et de s'entendre avec lui  
à ce sujet.

La motion en amendement étant mise aux voix  
ont voté pour : Wilfrid Machabée, Ubald Mar-  
nier, John Vallee, Charles Martin, 4  
La motion principale étant mise aux voix  
ont voté pour : Arthur Alarie et Hubert  
St. Denis, 2

Le vote étant de quatre voix pour la  
motion en amendement et de deux voix pour  
la motion principale, la motion en amen-  
dement est adoptée.

Il est proposé par M. Arthur Alarie  
secondé par M. Wilfrid Machabée que le Sec.  
Triv. soit chargé de demander aux Hôteliers  
de bien vouloir baisser la bière au prix de  
0.25 cts la bouteille.

Il est proposé par M. Arthur Alarie seconde par M. Hubert St. Denis que les soumissions soient demandées par avis publics pour la charge de gardien de l'aqueduc et qu'elles soient prises en considération à la séance prochaine du conseil.

Adoptée.

Il est proposé par M. Hilfrid Machabé seconde par M. Arthur Alarie que M. Paul St. Jacques comme engagé comme secrétaire-trésorier au même pour et aux mêmes conditions que l'année dernière.

Adoptée.

Il est proposé par M. Charles Martin seconde par M. Ubald Maximus que la séance soit ajournée à lundi le 11 mai prochain à 7 $\frac{1}{2}$  heures du soir.

Adoptée.

*Paul St. Jacques* *M. Forget*  
*Sec. Trés.* *Maire*

Canada

Province de Québec  
District de Montcalm.

Municipalité du Village de Labelle

Une session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle comme suite à l'ajournement de la séance du 1<sup>er</sup> Mai, tenue à la salle ordinaire des séances lundi le 11 Mai 1925, à 7 $\frac{1}{2}$  heures du soir conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents : M. P. E. Forget, maire et messieurs les conseillers John Vallée, Charles Martin, Arthur Alarie, Ubald Maximus, Hilfrid

Machabée, Hubert St. Denis formant quorum du dit conseil sous la présidence de M. le Maire;

Il a été ordonné et statué et ce conseil statué et ordonné par résolution comme suit:

Il est proposé par M. Arthur Alarie secondé par M. Stilford Machabée que M. le Maire et le Sec. Trés. soient autorisés à préparer un contrat pour la charge de gardien de l'aqueduc en y comprenant toutes les clauses et conditions de l'ancien contrat, moins celles de l'obligation de faire les prolongements de l'aqueduc, de faire l'entretien du pont, et être obligé aux travaux que peut occasionner à l'aqueduc le gelé et que des soumissions soient demandées par avis publics afin qu'elles soient prises en considération à la prochaine séance du conseil.

Adopté.

Il est proposé par M. Arthur Alarie secondé par M. John Vallee que M. Stilford Machabée soit chargé de faire exécuter les travaux les plus urgents d'ici à l'engagement du nouveau gardien de l'aqueduc et que l'homme employé soit payé au prix de 25 cents de l'heure.

Adopté.

Il est proposé par M. Stilford Machabée secondé par M. Arthur Alarie que les compléments suivants soient acceptés et payés:

John Vallee.

\$ 92.82

Imprimerie de Formules Légales \$ 1.10

Adopté.

Il est proposé par M. Arthur Alarie

seconde par M. St Alfred Machabée que  
M. John Vallee soit autorisé de exécuter les  
travaux de réparation les plus urgentes  
du pont.

Adopté.

Il est proposé par M. Charles Martin  
seconde par M. Hubert St. Denis que M.  
Stanislas Millevours soit chargé d'entretenir  
le cheval appartenant à M. Ferdinand Bla-  
rant, de Lac Tremblant pour la somme  
de deux piastres (\$2.00)

Adopté.

Il est proposé par M. St Alfred  
Machabée seconde par M. Charles Martin  
que le Sec. Trés. soit chargé d'avertir M.  
Alphonse Labelle d'avoir à fermer son ca-  
nal d'égoût sur le terrain de la Cie Riordon  
ou de le conduire jusqu'à la Rivière.

Adopté.

Il est proposé par M. Arthur Alarie  
seconde par M. John Vallee que cette séance  
soit ajournée à lundi le 18 Mai prochain  
à 7½ heures du soir.

Adopté.

Paul M. Jacques  
Sec. Trés.

P. J. Pujet  
Maire

Canada

Province de Québec.

District de Montcalm.

Municipalité du Village de Labelle

Une réunion générale du Conseil  
Municipal du Village de Labelle, comme  
suite à l'ajournement de la séance du 11 Mai  
dernier et à l'avis aux conseillers absents,  
tenue à la salle ordinaire des séances  
lundi le 18 Mai 1925 à 7½ heures du  
soir conformément aux dispositions

seconde par M. St Alfred Machabée que  
M. John Vallee soit autorisé de exécuter les  
travaux de réparation les plus urgentes  
du pont.

Adopté.

Il est proposé par M. Charles Martin  
seconde par M. Hubert St. Denis que M.  
Stanislas Millevours soit chargé d'entretenir  
le cheval appartenant à M. Ferdinand Bla-  
rant, de Lac Tremblant pour la somme  
de deux piastres (\$2.00)

Adopté.

Il est proposé par M. St Alfred  
Machabée seconde par M. Charles Martin  
que le Sec. Trés. soit chargé d'avertir M.  
Alphonse Labelle d'avoir à fermer son ca-  
nal d'égoût sur le terrain de la Cie Riordon  
ou de le conduire jusqu'à la Rivière.

Adopté.

Il est proposé par M. Arthur Alarie  
seconde par M. John Vallee que cette séance  
soit ajournée à lundi le 18 Mai prochain  
à 7½ heures du soir.

Adopté.

Paul M. Jacques  
Sec. Trés.

P. J. Pujet  
Maire

Canada

Province de Québec.

District de Montcalm.

Municipalité du Village de Labelle

Une réunion générale du Conseil  
Municipal du Village de Labelle, comme  
suite à l'ajournement de la séance du 11 Mai  
dernier et à l'avis aux conseillers absents,  
tenue à la salle ordinaire des séances  
lundi le 18 Mai 1925 à 7½ heures du  
soir conformément aux dispositions

ci-dessus soit passé pour une période de cinq ans au lieu de dix ans.  
La motion en amendement n'étant pas secondée, la motion principale est adoptée.

M. le Maire ayant demandé aux personnes présentes de faire des soumissions tel que demandé par avis public pour la charge de gardien suivant les conditions établies par le nouveau contrat, des soumissions verbales furent faites par M. M. L. Valiquette et Gonzague Marinier pour le prix de \$250.00 par année.  
Des soumissions ayant été demandées par M. le Maire pour l'éclairage du pont, une soumission a été faite par M. Jm. Lake pour le prix de \$50.00 avec obligation de fournir tout le matériel et l'huile nécessaires.

M. M. L. Valiquette et G. Marinier déclarent qu'ils feront des soumissions pour l'éclairage du pont, s'ils ont la charge de l'aqueduc.

Il est proposé par M. St. Ilford Machabie secondé par Hubert St. Denis que le Sec. Trés. soit chargé d'avertir la Cie Riordon de faire fermer le canal d'eaux qui débouche sur son terrain près de M. Forget et de faire disparaître les inondations que ce canal y a déposées et qu'une action soit prise par le Sec. Trés. contre tous ceux qui n'ont pas encore payé la licence qu'ils doivent payer suivant le règlement en vigueur, après les huit jours où avis leur sera donné.

Adopté.

Il est proposé par M. Ubald Marinier  
secondé par M. Arthur Alarie que la  
séance soit levée.

(Un renvoi en marge haché.)

Adopté.

*P. Forget*

Maine

*Paul M. Jacques*  
Sec. Trés

Canada

Province de Québec. Municipalité du Village de Labelle  
District de Montcalm.

À une session générale du Conseil  
Municipal du Village de Labelle, tenue  
à la salle ordinaire des séances lundi  
le premier jour de juin 1925, à 7 $\frac{1}{2}$  heu-  
res du soir, conformément aux dispo-  
sitions du Code Municipal de la  
Province de Québec, à laquelle session  
sont présents M. P. E. Forget, maire et  
M. M. les conseillers, John Vallee, Chas-  
les Martin, Ubald Marinier, Arthur  
Alarie Hubert St. Denis, Théophile  
Machabée, formant la totalité des  
membres du dit Conseil sous la  
présidence de M. le Maire.

Il a été ordonné et statué et ce  
Conseil statue et ordonne par résolu-  
tion comme suit :

Il est proposé par M. Hubert St.  
Denis secondé par M. John Vallee  
que les minutes des séances en date  
du 4, 11 et 18 mai 1925 soient  
acceptées et signées.

Adopté.

Ans de motion est donné par M. Charles Martin que à la prochaine session générale du Conseil il proposera un règlement aux fins d'autoriser le Conseil à emprunter la somme de \$ 20 000.00 afin de consolider la dette flottante de la Municipalité et qui devra être remboursée au moyen d'annuités pendant une période de quarante ans, l'intérêt et le capital étant compris dans le mode de remboursement.

Il est proposé par Messieurs Wilfrid Machabé et Ubald Marinier que la séance soit levée adjournée à lundi le 8 juin 1925 à 7 $\frac{1}{2}$  heures du soir. Adopté.

Canada

Province de Québec

District de Montcalm

Municipalité du Village de Labelle

Une session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle, comme suite à l'ajournement de la séance du 1<sup>er</sup> Juin 1925, tenue à la salle ordinaire des séances lundi le 8 juin 1925, à 7 $\frac{1}{2}$  heures du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents : M. P. E. Forget, Maire et Mes M. les conseillers John Vallée, Arthur Alarie, Charles Martin, Hubert St. Denis, Wilfrid Machabé, Ubald Marinier, formant la totalité des membres du dit Conseil sous la présidence de M. le Maire.

Il a été ordonné et statué et re-

Conseil statue et ordonne par resolution comme suit:

D'est propose par M. Stilfried Machabee seconde par M. Charles Martin que M. Gonzaque Marinier soit engage comme gardien de l'aqueduc sur le prix de \$250.00 par année à compter d'aujourd'hui jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 1926 suivant les conditions du nouveau contrat qui vient d'être lu devant le Conseil et que le Sec. Trés. soit autorisé à le signer pour et au nom du conseil.

*Adoptée*

D'est proposé par M. Stilfried Machabee seconde par M. Arthur Alarie que le contrat pour l'éclairage du pont soit donné à M. Tom Lake pour le prix de \$40.<sup>00</sup> par année et qu'il soit payé sur le dit pont à partir d'aujourd'hui jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 1926, à la charge pour lui de fournir le matériel nécessaire, globe, fanal, etc.

*Adoptée*

Attendu qu'il y a une rumeur que le tracé de la Route Montréal-Mont Laurier doit être changé pour passer par Lac Tremblant et la Macaza, il est proposé par M. Stilfried Machabee seconde par M. Ubald Marinier que le Sec. Trés. soit chargé d'envisager au ministre de la Voie, à M. P. Lortie et H. A. Fortier pour leur dire que le Conseil tient à ce que le tracé reste le même, qu'il a pleine confiance à la parole de l'honorable ministre de la Voie que la Route devait passer par les villages de

dire du côté Ouest de la Rivière Rouge et que le Conseil a accepté de payer \$1000. du mile à condition que la Route suive le tracé adopté en premier lieu répondant ainsi aux besoins des Municipalités environnantes.

Attendu qu'il est de l'intérêt général de la Municipalité que la Route passe pas le Lac Tremblant et La Macaza, vu que la population et l'évaluation des biens-fonds sont plus élevées du côté Est de la Rivière, il est proposé en amendement par M. Arthur Alarie secondé par M. Hubert St. Denis que le Conseil prie l'Honorable Ministre de la Voie de faire passer la Route Montréal - Mont-Laurier par Lac Tremblant et La Macaza, c'est à dire du côté Est de la Rivière Rouge.

Il est proposé en sous-amendement par M. Charles Martin secondé par M. John Vallée que les deux motions précédentes soient rejetées.

La motion en sous-amendement étant mise aux voix, ont voté pour : M. M. Charles Martin, John Vallée, Arthur Alarie, Hubert St. Denis, Théodore Marinier ; — La motion en amendement étant mise aux voix, aucun vote n'a été donné en sa faveur ;

La motion principale étant mise aux voix, a voté pour : M. Hilfrid Machabé.

Le vote étant de cinq voix en faveur de la motion en sous-amendement et de une voix pour la motion principale, la motion en sous-amendement est adoptée.

Il est proposé par M. Stilford Machabé seconde par M. Hubert Marinier que le Sec-Tres soit chargé de demander à l'Honorable Ministre de la Voie, à M. M. P. Lortie et H.A. Fortier s'il est vrai que le tracé de la Route Montreal-Mont-Laurier doit être changé et qu'ils veuillent bien en aviser le Conseil.

*Adoptée.*

Il est proposé par M. Arthur Alanie seconde par M. Hubert St. Denis que l'usage de la pipe durant les séances du Conseil soit permis aux membres du Conseil, ainsi qu'au public, lorsque l'heure de 9 $\frac{1}{2}$  heures sera arrivée.

Attendu qu'une résolution du Conseil a été adoptée par le dit Conseil pour défendre la pipe durant ses séances, il est proposé par M. Stilford Machabé que la dite résolution soit maintenue et que l'usage de la pipe ne soit pas toléré durant les séances du Conseil.

La motion pour un amendement n'étant pas secondée, la motion principale est adoptée.

A cette partie de la séance M. le conseiller Stilford Machabé se lève et demande au Conseil de bien vouloir accepter sa démission comme conseiller.

Immédiatement après M. P.E. Forget se lève et demande au Conseil, lui aussi, de bien vouloir accepter sa démission comme Maire de la dite Municipalité.

Il est tout aussitôt proposé par M. Arthur Alanie seconde par M. Hubert St. Denis que la démission de M. P.E. Forget comme Maire et celle

celle de M. Stilford Machabéi comme conseiller soient acceptées par le conseil et que la séance soit levée.

Adoptée.  
John Vallee Président maire

Paul St Jacques  
Sec. Trés.

Canada

Province du Québec Municipalité du Village de Labelle  
District de Montcalm.

Une session spéciale du Conseil Municipal du Village de Labelle, tenue à la salle ordinaire des séances jeudi le 18 Juin 1925, à 7 $\frac{1}{2}$  heures du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents : M. John Vallee, Pro. maire et M. M. les conseillers Charles Martin, Arthur Alarie, Hubert St. Denis, Ubald Mariniere formant quorum du dit Conseil sous la présidence de M. le maire.

Il a été ordonné et statué et ce conseil statué et ordonné par résolution comme suit.

Il est proposé par M. Charles Martin seconde par M. Ubald Mariniere que M. Alphonse Saundier soit nommé conseiller de la Municipalité du Village de Labelle en remplacement de M. Stilford Machabéi dont la démission comme tel a été acceptée par le Conseil.

Adoptée.

Il est proposé par M. Arthur Alarie seconde par M. Hubert St. Denis que M. John Vallee soit nommé maire de la Municipalité du Village de Labelle en remplacement de M. P.E. Forget qui a donné sa démission comme tel et acceptée par